

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

DELEGATION REGIONALE DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MOUNGO

SERVICE DES OPERATIONS URBAINES ET DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL URBAIN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

REGIONAL DELEGATION OF LITTORAL

DIVISIONAL DELEGATION OF MOUNGO

SERVICE OF URBAIN OPERATIONS AND URBAN SOCIAL
DEVELOPMENT

**PROJET DE REHABILITATION DE LA VOIRIE REVETUE DANS
LA VILLE DE NKONGSAMBA, TRONCON: CENTRE DE SANTE
BON SAMARITAIN(RN5) - MAIRIE NKONGSAMBA 3EME ET
BRETelles**

FINANCEMENT	B		FONDS
	R		
EXERCICE	20		
MONTANT PREVISIONNEL		487 176 795 (QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE) FCFA	
IMPUTATION			
DELAI D'EXECUTION	06(SIX) MOIS		

AOUT 2024

**PROJET DE REHABILITATION DE LA VOIRIE REVETUE DANS LA
VILLE DE NKONGSAMBA, TRONCON : CENTRE DE SANTE BON
SAMARITAIN(RN5) – MAIRIE NKONGSAMBA 3^{ème} ET BRETelles.**

a. OBJET,

Le présent dossier a pour objet de viabiliser cette voie pour faciliter la mobilité urbaine et construire les ouvrages d'assainissement pour le drainage des eaux.

b. LOCALISATION

Le site du présent projet se situe dans la Commune de Nkongsamba 3^{ème} r, département du Mounjo, région du littoral

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cette route en terre d'une Longueur de 1500m est un important axe reliant plusieurs quartiers. L'assainissement de la ville étant la préoccupation majeure de la Commune de Nkongsamba 3^{ème}, nous avons mis un accent particulier sur la construction des caniveaux bétonnés

2- POPULATIONS CIBLES OU BENEFICIAIRES DU PROJET

Le but recherché par le projet est d'améliorer les conditions de vie des populations de la Commune de Nkongsamba 3^{ème} tout en favorisant la mobilité urbaine

3- DESCRIPTION DU PROJET :

a. CONSISTANCE DES TRAVAUX ;

Dans le cadre de ces travaux, les tâches suivantes seront effectuées :

- Installation de chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Projet d'exécution, plan de récolement ;
- Déblai ;
- Mise en forme de la plate forme ;
- Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton ordinaire;
- Couche de base en grave concassé 0/31,5 ép. 15cm;
- Plus-value de transport du grave concassé pour couche de fondation et couche de base au-delà de 100 km ;
- Imprégnation sablée ;
- Couche d'accrochage ;
- Béton bitumineux épaisseur =4cm ;
- Curage des fossés bétonnés ou maçonnés et des caniveaux ;
- Descente d'eau bétonnée ;

- Fossés bétonnés triangulaires section de base hauteur=40, ouverture=70 ép. 15cm
- Fossés bétonnés rectangulaires section de base hauteur=50, ouverture=60 ép. 15cm
- Caniveaux bétonnés de section 0,50x (0,50<h<0,70) ép.0,15.
- Béton armé dosé à 350kg/m³ ;
- Dalles sur caniveau bétonné de largeur 0,50 ép.=15cm ;
- Regard en béton armé de section intérieure 0,80 x 0,80m
- Cunette de section triangulaire Larg.=50, h=10, ép.=15cm ;
- Raccord sur les ouvrages existants,
- Déplacement des conduites d'eau ;
- Déplacement des réseaux d'électricité

b. RESUME DES ETUDES TECHNIQUES ET FINANCIERES.

- **Installation de chantier,**

Les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances

Quatre-vingt pour cent (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution.

vingt pour cent (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolement et la remise en état des lieux

- **Amenée et repli du matériel,**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux.

Ce prix comprend notamment:

L'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport.

- **projet d'exécution, plan de récolement ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au forfait la confection d'un document qui présente : la situation géographique du projet, la méthode d'exécution des

taches contractuelles, le plan d'assurance qualité, la sécurité envisagée et le plan de protection environnemental. le plan d'exécution des ouvrages. Et la production d'un plan de récolement

déblai ;

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m3). le déblai ordinaire mis en dépôt

Ce prix comprend notamment

- l'extraction des matériaux;
- le chargement, le transport sur une distance inférieure à 5000 mètres et le déchargement aux lieux de dépôt agréés par le Maître d'œuvre;
- le réglage sur le lieu de dépôt;
- l'indemnisation éventuelle des riverains et le respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

Mise en forme de la plate forme ;

La couche de roulement (routes en terre) ou de fondation (routes revêtues). Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux.

Ce prix comprend notamment:

- le nettoyage éventuel de la plateforme existante;
- l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles;
- la scarification de la plate forme existante ;
- le réglage de la plate forme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques);
- l'arrosage et le compactage de la plate forme;
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

Démolition d'ouvrages en maçonnerie, en béton et en béton armé;

Ce prix rémunère au mètre cube (m3), la démolition d'ouvrage ou partie d'ouvrage en béton, manuellement avec masse, burin, barre à mines ou mécaniquement.

Ce prix comprend notamment:

- les fouilles éventuelles,
- la démolition de l'ouvrage par quelque moyen que ce soit;

- l'extraction, le chargement, le transport quelle que soit la distance et le déchargement des gravats et des produits de démolition en un lieu de dépôt agréé par le Maître d'œuvre,
- le remblai et le compactage des fouilles nécessitées par la démolition des fondations,
- toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions

Couche de base en grave concassées 0/31,5 ép.15cm ;

Le prix TM209 rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m3) ou à la TONNE (T), la mise en œuvre de graveleux latéritiques, d'arène latéritique, de grave pouzzolanique, de grave concassés 0/31,5, de matériaux composites ou améliorés selon le cas, pour la réalisation de la couche de base.

Ce prix comprend notamment :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux sur une distance inférieure ou égale à 10 000 mètres pour les matériaux graveleux et inférieure ou égale à 50 000 mètres pour les graves concassés 0/31,5;
- la mise en œuvre;
- la remise en état des lieux après travaux;
- la fourniture à pied d'œuvre, quelles que soient les distances de transport des produits hydrocarbonés, le cas échéant;
- et toutes sujétions.

- Plus-value de transport du grave concassé pour couche de fondation et couche de base au-delà de 100 km ;

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE KILOMETRIQUE (m3xkm), la plus-value de transport des graves concassés pour couche de fondation et couche de base au-delà de 50 000 mètres.

Les distances de transport sont prises en compte et mesurées entre le barycentre de la zone de chargement et le barycentre de la zone de mise en œuvre en suivant le plus court chemin diminuées de 50.000 mètres et arrondies au kilomètre inférieur y compris toute sujétions

- Imprégnation sablée ;

Le prix TM213 rémunère dans les conditions générales prévues au marché, a MÈTRE CARRE (m2), l'imprégnation et sablage éventuel sur les surfaces devant recevoir u revêtement bitumineux.

Ce prix comprend notamment

- le balisage réglementaire,
- la préparation des surfaces à imprégner ;
- la fourniture du liant et éventuellement du sable sur le lieu d'emploi quelle que soit la distance de transport ;
- le chauffage éventuel du bitume, les dopes et toutes sujétions d'adaptation aux caractéristiques du support ;
- la mise en œuvre ;
- le sablage éventuel de la surface imprégnée pour permettre la circulation;
- toutes sujétions relatives à la mise en œuvre éventuelle sur faible surface;
- et toutes autres sujétions.

- **Couche d'accrochage ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRÉ (m²), la couche d'accrochage.

Ce prix comprend notamment:

- la préparation des surfaces;
- la fourniture du bitume et du diluant, ainsi que le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance;
- la mise en œuvre;
- toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

- **Béton bitumineux épaisseur =4cm ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à la TONNE (T), la production, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre du béton bitumineux.

Ce prix comprend notamment:

- la production du béton bitumineux;
- le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance;
- la mise en œuvre y compris les pertes éventuelles;
- toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

- **Curage des fossés bétonnés ou maçonnés et des caniveaux ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINEAIRE (ml), le curage des fossés bétonnés ou maçonnés existants.

Ce prix comprend notamment :

- le curage manuel des fossés et exutoires,
- le transport et la mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;
- la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux,
- toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions

- **Descente d'eau bétonnée ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINEAIRE (ml), la pose des éléments préfabriqués en béton ou le coulage en place du béton, pour la construction des descentes d'eau sur les talus de remblais.

- Ce prix comprend notamment :
- l'implantation de l'ouvrage;
- la préparation et le réglage de l'assise;
- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires,
- la fabrication des descentes d'eau bétonnées;
- la fabrication de l'entonnement de tête, du dispositif aval de l'ouvrage et des ancrages;
- toutes les opérations de réglage soigné;
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;

Et toutes autres sujétions.

- **Fossés bétonnés triangulaires section de base : hauteur=40, ouverture=70ép. 15cm ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINEAIRE (ml), la construction des fossés bétonnés (la section est à définir par le Maître d'Ouvrage).

Ce prix comprend notamment :

- l'implantation de l'ouvrage;
- l'exécution des fouilles suivant le profil type, quelle que soit la nature du terrain, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance;

- les opérations de mise au gabarit, et de réglage de pente longitudinale;
- la fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux, y compris les coffrages et les armatures;
- la formulation et la fabrication du béton, la mise en place des armatures et des coffrages, la mise en œuvre du béton, le serrage, le lissage et les ragréages éventuels;
- le remblaiement, le compactage et la remise en état des abords;
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

- **Fossés maçonnés rectangulaires section de base : hauteur=50, ouverture=60ép. 15cm ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINEAIRE (ml), la construction des fossés maçonnés (la section est à définir par le Maître d'Ouvrage)

Ce prix comprend notamment :

- l'implantation de l'ouvrage;
- l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance;
- les opérations de mise au gabarit, et de réglage de la pente longitudinale;
- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux (moellons, ciment, sable, gravier etc.) et matériels nécessaires à l'exécution des maçonneries;
- la fabrication du mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, le réglage, l'humidification des moellons, le façonnage des joints par rejointoiement;
- le remblaiement, le compactage et la remise en état des abords;
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
- Et toutes autres sujétions.

- **Caniveaux bétonnés de section 0,50x (0,50<h<0,70) ép.0,15;**

L'implantation et le profil en travers des fossés seront précisés lors de l'établissement du schéma du déménagement. Néanmoins, le Maître d'œuvre aura le loisir de modifier ces dispositions au moment des travaux et l'entrepreneur devra obtenir son accord avant tout début des travaux de bétonnage.

- **Béton armé dosé à 350kg/m³ ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au **MÈTRE CUBE (m3)**, la fabrication et la mise en œuvre des bétons, suivant un dosage donné en kg de ciment par mètre cube de béton;

Ce prix comprend notamment:

- la préparation des surfaces, la démolition éventuelle d'une partie de l'ouvrage existant ou de son ensemble étant rémunérée par ailleurs;
- la fourniture et transport à pied d'œuvre de tous les matériaux nécessaires à la fabrication des bétons et de leur mise en œuvre quelle que soit la distance,
- les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;
- le coffrage le cas échéant;
- la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques y compris toutes les sujétions de stockage des composants;
- la mise en œuvre des bétons, le traitement et ragréage éventuels des surfaces;
- le décoffrage, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;
- toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

- **Dallettes sur caniveau bétonné de largeur 0,50, ép.=15cm ;**

Le prix TM426 rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au **MÈTRE CUBE (m3)**, la fourniture et la mise en place des dalles en béton armé permettant aux piétons et aux véhicules de franchir les fossés ou caniveaux bétonnés ou maçonnés.

Ce prix comprend notamment:

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance des matériaux et du matériel nécessaire à la préfabrication et à la pose des dalles ;
- le coffrage soigné y compris les accessoires;
- la préfabrication de la dalle selon le projet d'exécution approuvé, sa manutention et son stockage avant mise en place ;
- le transport et la pose de la dalle préfabriquée y compris toutes sujétions.
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

- **Regard en béton armé de section intérieure 0,80 x 0,80m ;**

- **Cunette de section triangulaire Larg.=50, h=10, ép.=15cm ;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au mètre linéaire, la fourniture et pose des cunettes en béton y compris toutes sujétions.

- **Raccord sur les ouvrages existants;**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au Forfait (FF) le raccord du dalot existant en béton armé.

- **Déplacement des conduites d'eau ;**

Cette provision rémunère dans les conditions générales prévues au marché, le déplacement des réseaux (eau, électricité, téléphone, fibre optique) dans l'emprise des travaux.

Ce prix comprend notamment :

- L'établissement des projets d'exécution à soumettre à l'approbation des sociétés concessionnaires avant la réalisation des travaux ;
- La réalisation des travaux de déplacement y compris le raccordement aux réseaux en service ;
- La dépose éventuelle des réseaux existants et la mise en dépôt en un lieu désigné par le Maître d'œuvre ;
- La démolition des massifs d'ancrage, regards ou autres ouvrages nécessaires suivant le projet d'exécution visé par le concessionnaire ;
- La fourniture et la pose éventuelle des supports pour la ligne déplacée ou l'éclairage public ;
- La fourniture et la pose du réseau concerné ;
- Les frais éventuels (études et assistance technique) à verser à la société concessionnaire concernée pendant la durée des travaux ;
- Les tranchées de reconnaissance éventuelle, réalisées à la main, pour repérage de réseaux existants ;
- D'une manière générale, tous les outils ou accessoires nécessaires pour une parfaite exécution des travaux, même s'ils ne sont pas explicitement décrits au présent bordereau ;
- Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;
- Et toutes autres sujétions.

- **Déplacement des réseaux d'électricité.**

4- RESULTATS ET IMPACTS ATTENDUS

Le résultat de ce projet vise à assainir la Commune de Nkongsamba 3^{ème} et ses environ en matière d'hygiène et salubrité afin d'apporter un éclat sur l'aspect de la ville afin de faciliter la mobilité urbaine.

5- COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Le cout du projet s'élève à un montant total toutes taxes compris de Quatre Cent Quatre Vingt Sept Millions Cent Soixante Seize Mille Sept Cent Quatre Vingt Quinze (**487 176 795**) FCFA .le financement de ce projet sera soumis à l'appréciation du Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain afin qu'il puisse inscrire dans son budget d'investissement public.

6- CHRONOGRAMME D'EXECUTION

Le chronogramme d'exécution des travaux sera fourni par l'entreprise adjudicataire.

7- ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

Le projet sera organisé et géré par l'équipe du projet désignée par le maitre d'ouvrage.

8- SUIVI/EVALUATION

Le projet sera suivi de près sur le site par le maitre d'œuvre et évalué chaque fois par l'équipe technique de suivi lors des réunions de chantier qui seront programmées selon un calendrier bien précis.

9- RISQUES ET CONTRAINTES

Ces travaux ne présentent pas de risque majeur ; toutefois, l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions sécuritaires vis à vis des ouvriers.

I. ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA MATURATION

1- ANNEX

2- PROJET DE DAO